Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 022-212202105-20260403-2026_04_03_14-DE

MAIRIE de PLOUBAZLANEC – 22620
Tel : 02-96-55-80-36 e.mail : mairie.ploubazlanec@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 3 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le Vendredi 3 Avril, à 18 h 00, en application des articles L 2121-7 et L 2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.T.C.) s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Ploubazlanec sous la présidence de Monsieur Richard VIBERT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : R. VIBERT, J.P. LEC'HVIEN, A. BACHIR, N. MARREC, C. MORIN, G. LE BARS, E. LEGEAI, J. BALCOU, A. KERAMBRUN LE TALLEC, J.L. LE BIHAN, G. MENGUY, B. MACHY, G. CONAN, J. GUEGAN, M. LE NORMAND, Y. SAVARY, Ph. BILLARD, E. BRUHAN, J. MONBEL, M. BERLIN, F. MORDELLES, T. LE CALVEZ et C. MENGUY

SECRETAIRE DE SEANCE : J.P. LEC'HVIEN

PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES : C. HERNOT, L. BEDFERT et B. MASSE

DELIBERATION 2026-04-03 - DOSSIER N° 14

REPRESENTANTS CONSEIL PORTUAIRE – DESIGNATION DES ELUS POUR LES CONSEILS PORTUAIRES

Présentation : R. VIBERT

Sur proposition du Maire, **le Conseil Municipal, à l'unanimité, après délibération,**

- **DESIGNE ainsi qu'il suit ses représentants aux Conseils Portuaires :**

- **Pour le conseil portuaire de Bréhat/l'Arcouest :**

  - **Représentants de la Commune siège du Port :**

    Titulaire : Richard VIBERT
    Suppléant : Goulvenn MENGUY

- **Pour le conseil portuaire de Loguivy/Pors-Even**

  - **Représentants de la Commune siège du port :**

    Titulaire : Goulvenn MENGUY
    Suppléant : Toussaint LE CALVEZ

  - **Représentants du concessionnaire Plaisance :**

    Titulaire : Goulvenn MENGUY
    Suppléant : Toussaint LE CALVEZ

  - **Représentants du personnel du concessionnaire plaisance :**

    Titulaire : Benoit MASSE
    Suppléant : Thibault YVRAY

- **Pour le conseil portuaire de Paimpol**

  - **Représentants de la Commune siège du port :**

    Titulaire : Goulvenn MENGUY
    Suppléant : Toussaint LE CALVEZ

M. le Maire précise que les Conseils portuaires seront entièrement renouvelés avant le 16 Novem*bre* 2027.

Pour extrait certifié conforme,
Richard VIBERT
MAIRE de PLOUBAZLANEC